

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 16/03/2022

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 16 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguet, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°4 - Budget-primitif 2022-CCAS

Présents :

Madame LUGUET Pascale Présidente

Madame MANDEIX Catherine Vice-Présidente

Madame FRECHET Christine Déléguée

Madame TRUILHE Aline, Madame SADRES Valérie Membres élues

Monsieur BRU Philippe, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude, Madame GONZALO Anne,

Monsieur FAINZANG Bernard Membres désignés

Absents excusés :

Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame IZQUIERDO Nathalie (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine) Madame PERTHUIS Nicole (absente excusée), Monsieur BEAUMONT Stéphane (absent excusé), Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé), Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	009
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

FIN N° 2022 - 04 - 004

Rapporteur: Madame Christine FRECHET

Accusé de réception en préfecture 047-264700253-20220316-DELIB2022-04-04-DE Date de télétransmission : 29/03/2022 Date de réception préfecture : 29/03/2022

I - Exposés des motifs

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2022 du CCAS de Boé.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 224 052.56€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 209 708.07€.

La section d'investissement s'équilibre à 14 344.49€.

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S):

APPROUVER: le budget primitif 2022 du CCAS, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil, Le secrétaire de séance, Le Président,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguet